

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 juillet 2015
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mise en place d'une coordination jeunesse 11-16 ans sur la ville de Quimper

La ville de Quimper souhaite créer une coordination autour d'un projet jeunesse partagé dont l'enjeu est d'améliorer la lisibilité de l'action jeunesse 11-16 ans. La ville souhaite faire appel à un consultant qui l'accompagnera dans la définition et la mise en œuvre de cette coordination jeunesse.

Dans le cadre de la mission jeunesse à destination des 11-16 ans, la ville de Quimper subventionne les MPT quimpéroises d'une part pour mener à bien une animation jeunesse sur leur territoire d'intervention et d'autre part pour coordonner le Collectif été.

La ville de Quimper apporte également son soutien à d'autres associations jeunesse qui s'inscrivent également dans des démarches éducatives (Scouts de France, Eclaireurs de France notamment) et participent ainsi à étoffer l'offre de loisirs à destination des jeunes quimpérois.

Des dispositifs partenariaux viennent accompagner la mise en œuvre de ces initiatives locales :

- Loisirs Quotidien des Jeunes, dispositif de la ville de Quimper ;
- Le Projet Educatif Local de la ville de Quimper qui porte l'ambition d'une politique éducative transversale, globale et évolutive menée en direction des enfants et jeunes de 2 à 16 ans ;
- Le Contrat Enfance jeunesse de la CAF du Finistère ;
- Le dispositif On s'lance de la CAF du Finistère (11-17 ans).

Ce contexte met en lumière la juxtaposition de dispositifs et d'actions développés sur le territoire de Quimper sans cohérence globale qu'il serait envisageable de rechercher par la mise en place d'un projet jeunesse.

L'enjeu pour la ville de Quimper est d'améliorer la lisibilité de l'action jeunesse 11-16 ans qui intègrent les initiatives associatives en renforçant l'articulation avec les dispositifs d'accompagnement.

Pour ce faire, la ville de Quimper propose ainsi de créer une coordination autour d'un projet jeunesse partagé avec les partenaires institutionnels principaux (DDCS, CAF, Conseil départemental du Finistère, ville de Quimper) les associations jeunesse, les MPT, le Centre Social des Abeilles, dans le respect des projets associatifs propres à chaque structure.

Cette démarche sera également complémentaire aux politiques sportives, culturelles et d'animation sociale. Elle sera articulée à la politique jeunesse de Quimper Communauté qui se situe sur la tranche des 16-30 ans.

Pour engager cette démarche dans un climat qui favorise l'adhésion de tous les partenaires, la ville souhaite faire appel à un consultant qui l'accompagnera dans la définition et la mise en œuvre de cette coordination jeunesse.

La mission consiste à élaborer un état des lieux de l'action jeunesse 11-16 ans menée sur la ville de Quimper et de concevoir un projet jeunesse qui englobe une coordination de l'existant et des préconisations pour améliorer l'articulation des dispositifs dédiés à ce public. Un plan d'action (méthode et outils) et un calendrier de mise en œuvre de ce projet sont également attendus.

La démarche se veut participative notamment par l'implication forte des partenaires associatifs et institutionnels à toutes les étapes de la mission.

Le montant de cet accompagnement est estimé à 10.000 euros. Une participation de la CAF du Finistère au financement de cette mission serait possible.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la mise en place de cette coordination jeunesse ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à solliciter un financement de la Caf du Finistère au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le maire,

Ludovic JOLIVET